

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 juin 2016, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Monsieur Martin Carrier
Madame Chantal Gendron
Madame Johanne Caron
Madame Mélanie Bélanger prend place à 20 h 20

Monsieur Mario Gendron, absent

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 106-16

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.
Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 107-16

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Madame Johanne Caron appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 108-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit approuvé et signé.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 109-16

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016 soit approuvé et signé.
Adoptée

Ancien jardin communautaire
Résolution 110-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de faire parvenir une lettre à Monsieur Claude Lefebvre l'informant qu'il y a jusqu'à la mi-juillet pour enlever ces plants de fraise dans l'ancien jardin communautaire.
Adoptée

Location local à Via Câble de la Vallée
Résolution 111-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement d'informer le propriétaire de Via Câble de la Vallée que le prix annuel pour l'espace réservé au sous-sol du bureau municipal pour les équipements est fixé à 1 000 \$ pour l'année 2016.
Adoptée

Soumission pour la construction d'un petit bâtiment (eaux usées)
Résolution 112-16

Des soumissions ont été demandées verbalement à Construction Renaud St-Laurent inc. et Construction P.J. inc. pour la construction d'un bâtiment de 8' x6' x7' à l'entrée des bassins des eaux usées. Une seule soumission a été reçue.

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité accepte la soumission de Construction P. J. inc. au montant de 11 252,60 \$ taxes incluses. La dépense nette sera financée à même les surplus accumulés.

Adoptée

Offres de service pour l'étude géotechnique et l'étude de caractérisation de la nouvelle salle communautaire
Résolution 113-16

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité demande une proposition budgétaire à au moins deux (2) firmes pour la réalisation d'une étude de caractérisation phase 1 et une étude géotechnique pour la construction de la nouvelle salle communautaire.

Adoptée

Achat de poteaux pour panneaux de signalisation
Résolution 114-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité commande 10 poteaux à 25,60 chacun plus les taxes à Signalisation de l'Est à Matane.

Adoptée

Mélanie Bélanger a pris place à 20 h 20

Plantation d'une haie de cèdres
Résolution 115-16

Attendu que Monsieur Bruno Bérubé demande par écrit à la Municipalité l'autorisation de planter une haie de cèdres sur la limite mitoyenne entre son terrain situé au 337 avenue Principale et celui de la municipalité (face latérale droite);

Attendu que Monsieur Bérubé s'engage à défrayer tous les coûts pour la plantation de la haie de cèdres et que son entretien sera à la charge de celui-ci;

Attendu que la municipalité demande qu'un permis pour l'implantation de la haie de cèdres soit délivré par l'inspecteur municipal et que Monsieur Bérubé respecte la réglementation municipale.

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité accepte la demande de Monsieur Bruno Bérubé et qu'une entente soit signée entre les deux parties. Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

Fermeture temporaire du pont du 9^e rang de Cabot

Madame Annie Parent, ingénieure du Ministère des Transports informe la municipalité que des réparations sont à faire sur le pont du rang 9 de Cabot (P-04498). Il y aura fermeture de la route durant les travaux pour une durée approximative de trois (3) semaines.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
Résolution 116-16

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 105 571 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe dûment complété**.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Johanne Caron, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Damase informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Certificat de fin des travaux pour la rénovation et réaménagement des bureaux municipaux
Visite effectué par l'architecte Monsieur Marcel Banville

À la suite d'une visite effectuée le 2 juin 2016, et compte tenu des réserves éventuellement indiquées au paragraphe suivant, le soussigné certifie par la présente qu'à sa connaissance les travaux décrits dans les documents du marché sont exécutés, mais avec certaines réserves. La date de la fin des travaux suite aux corrections à apporter sera le vendredi 10 juin 2016.

La liste des travaux de correction ou de réparation qui doivent être exécutés; elle n'est pas nécessairement exhaustive et le fait qu'un travail en soit absent ne peut avoir pour effet de décharger l'entrepreneur de ses obligations.

Protocole d'entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale
dans le cadre du FDT pour le développement socio-économique
Résolution 117-16

Sur proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement **que** :

La municipalité s'engage, par résolution, à réserver une somme de 5 000 \$ pour l'année financière 2016 afin que le comité de développement puisse soutenir tout projet qui s'inscrit dans les grandes orientations de l'Écoterritoire habité et qui répond à un enjeu de développement local. Les projets devront toutefois répondre aux exigences minimales afin que le projet soit admissible à une aide financière.

La municipalité s'engage à déléguer deux (2) représentants de son conseil pour siéger sur le comité de développement afin d'assurer une communication efficace entre le comité de développement et le conseil municipal.

La municipalité s'engage à mandater le comité de développement à identifier les priorités d'investissement de l'entente.

La municipalité s'engage à respecter les priorités d'investissement et à verser les sommes réservées à l'organisme bénéficiaire dont le projet aura obtenu un soutien financier de la part du comité de développement.

La municipalité mandate Monsieur Jean-Marc Dumont, maire à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente.

Adoptée

Mandat au Service de génie municipal
Préparation des plans et devis
Ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest
Résolution 118-16

Attendu que la municipalité par sa résolution 54-16 avait mandaté le Service de génie municipal de La MRC de la Matapédia pour effectuer l'évaluation de la qualité structurale du ponceau du rang 6 Ouest;

Attendu qu' une visite et un relevé de l'état structural du ponceau ont été réalisés le 18 mai dernier par Monsieur Marc Bélanger, ingénieur;

Attendu que selon les observations et le rapport émis par l'ingénieur du Service de génie municipal, la municipalité devra effectuer des travaux de remplacement du ponceau;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des plans et devis pour le remplacement du ponceau.

Adoptée

Refaire pavage à l'entrée du Rang 8 Est

Résolution 119-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la préparation d'un appel d'offres par voie d'invitation pour refaire le pavage à l'entrée du rang 8 Est.

Adoptée

Installation d'un conteneur au garage municipal

Résolution 120-16

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu que la municipalité fasse des démarches auprès de différents fournisseurs pour faire l'acquisition d'un conteneur usagé pour entreposer les métaux de la municipalité sur le terrain du garage municipal.

Adoptée

Recouvrement extérieur de déclin de vinyle du conteneur situé à l'arrière

Résolution 121-16

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité commande du déclin de vinyle chez Matériaux G. Ouellet inc. pour installer sur le conteneur situé à l'arrière du garage municipal.

Adoptée

Taille de la haie de cèdres

Résolution 122-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le prix soumis par Monsieur Denis Pâquet de Grand-Métis pour la taille de la haie de cèdres du passage à piéton. Le coût pour la taille est fixé à 650 \$ incluant le transport. La facture sera faite à la municipalité et celle-ci facturera 25 % du prix à chaque propriétaire concerné. La municipalité fournira un employé pour aider au ramassage des débris.

Adoptée

État des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 31 mai 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil un état des revenus et dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2016.

Correspondance

- Copie de la demande de subvention au programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) déposé au MTQ par la MRC de La Matapédia.

Compte du mois

Résolution 123-16

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	231951024	Assurance collective	474.18 \$

Cain Lamarre Casgrain	805142583	Services juridiques	45.99 \$
Cain Lamarre Casgrain	417390	Services juridiques	509.52 \$
Groupe Ultima	260924	Avenant, refoulement des égoûts	246.00 \$
Bureau de la Publicité	1059061	avis de mutation	4.00 \$
MRC de la Matapédia	16206	Quote-part maires, Caravelle	6 021.19 \$
MRC de la Matapédia	16258	Crédit quote-part	(68.90 \$)
MRC de la Matapédia	16226	Quotes-parts diverses	10 414.56 \$
Papeterie Bloc-Notes	680797	Stylo, agrafes, papier, dégrafeuse	91.86 \$
PG Solutions	8143	Chèques payables, impressions	416.10 \$
PG Solutions	8136	Enveloppes No 9	58.78 \$
Raymond Chabot Grant	1317546	honoraires professionnels	7 530.86 \$
CSSS de la Matapédia	34427	Frais CLSC St-Moise	1 000.00 \$
TOTAL			26 744.14 \$

VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE

Centre de rénov. de la Mitis	3953	Asphalte froide	540.81 \$
Alimentation St-Damase	259344	essence camion GMC	100.02 \$
Alimentation St-Damase	264715	essence tondeuse	27.06 \$
Englobe Corp	900193181	Hon. auscultation de la chaussée	909.45 \$
Lamarre Gaz	265336	pièce nozzle miller	21.79 \$
Lamarre Gaz	265635	Meule à couper	25.75 \$
La Matapédienne	34293	Pour tondeuse, chute, couvercle	191.54 \$
MRC de la Matapédia	16170	Quote-part, inspecteur et incendie	9 450.32 \$
Pétroles BSL	41151822	diesel clair	1 144.90 \$
Min. de la sécurité Publique	98334	Services de la sûreté du Québec	10 669.00 \$
MRC de la Matapédia	16236	Sécurité secteur Ouest	430.88 \$
TOTAL			23 511.52 \$

DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Les Ent. Harvey et Fils	6053	Garage, dommage entrée électrique	992.73 \$
Groupe Voyer inc.	47529	diluant, email, catalyseur	225.29 \$
Les Ent. A&D Landry	3330	déneigement, bureau, usine, salle	471.40 \$
Centre du Camion Denis	95241	Crédit pour pièce, Dimmer	(69.20 \$)
Centre du Camion Denis	95249	Old core batterie	(34.49 \$)
Centre du Camion Denis	94861	Valve à eau	21.82 \$
Carquest	11338333431	premium utility, retour	(17.66 \$)
Carquest	11338332576	huile hydrastic, peinture noir l	249.56 \$
Carquest	11338333112	premium utility v-belts	16.79 \$
Carquest	11338332968	premium utility v-belts, huile	28.26 \$
TOTAL			1 884.50 \$

AQUEDUC ET ÉGOUT

Mun. Baie-des-Sables	189	Partage des frais, F. Bélanger	55.50 \$
Matériaux G. Ouellet	103291	piles energizer	19.62 \$
Matériaux G. Ouellet	103010	mosaic int. et manchon	58.39 \$
Chubb Edwards	370995	Inspection alarme incendie	415.06 \$
Laboratoire BSL	59444	analyse d'eau potable	216.36 \$
Laboratoire BSL	59445	analyse d'eau usées	309.56 \$
Automation D'Amours	22609	Vérification débitmètre	648.74 \$
Service Agro-mécanique	365950	Chlore 20 litres et crédit	267.32 \$
TOTAL			1 990.55 \$

RÉCUPÉRATION ET ORDURES

Conciergerie d'Amqui	126804	Collecte des matières résiduelles	1 720.62 \$
MRC de la Matapédia	16178	Quote-part, Écocentre, Sémer	6 252.27 \$
TOTAL			7 972.89 \$

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Matériaux G. Ouellet	103527	Tables de pique-nique	540.38 \$
TOTAL			540.38 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Pétroles BSL	41002761	huile a chauffage	158.51 \$
Alimentation St-Damase	262196	agent rinçage et liquide vaisselle	14.11 \$
TOTAL			172.62 \$

ACHAT BIENS-TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT	
TOTAL	0.00 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT	62 816.60 \$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	0.00 \$
GRAND TOTAL DU MOIS	<u>62 816.60 \$</u>

COMPTES PAYÉS MAI 2016

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	2 860.00 \$	Colette D'Astous
	192.73 \$	Rollande Ouellet
Postes Canada	34.42 \$	média-poste collecte encombrants
Télus	23.92 \$	cellulaire
Télus	649.77 \$	téléphone édifices municipaux
Caisse pop.	1 301.30 \$	remise fédérale
Hydro-Québec	274.87 \$	électricité
TOTAL	<u>5 337.01 \$</u>	

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Englobe Corp.
Facture n° 900193181
Résolution 124-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase autorise le paiement de la facture n° 900193181 de la firme Englobe Corp. au montant de 909.45 \$ taxes incluses comme honoraires professionnels dans le cadre du projet d'auscultation de chaussée. La dépense nette sera affectée au programme TECQ 2014-2018.

Adoptée

Centre de services de Saint-Damase
Caisse de Mont-joli-Est de La Mitis
Résolution 125-16

Considérant que le 1^{er} juin 2016, une rencontre a eu lieu à Saint-Damase en présence de : Monsieur Hugues Fortin et Madame Debbie Abel respectivement président et directrice générale de la Caisse de Mont-Joli-Est de La Mitis ainsi que Monsieur Jean-Marc Dumont, maire et Madame Colette D'Astous, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase et ce afin, de discuter de l'avenir du Centre de services;

Considérant que lors de cette rencontre, les responsables de la municipalité ont été informés de la fermeture prochaine du Centre de services de Saint-Damase;

Considérant que ce Centre de services était, il n'y a pas si longtemps une Caisse Populaire Desjardins avec sa propre identité, qui a été fondée il y a plus de 70 ans, par nos parents, grands-parents et arrière-grands-parents des défricheurs et bâtisseurs, qui croyaient à la coopération;

Considérant que depuis sa fondation, les citoyens de Saint-Damase ainsi que ceux des municipalités voisines ont travaillé de génération en génération afin que la Caisse Populaire demeure au service de sa population, un

service de proximité, pour que l'argent d'ici soit au service des gens d'ici;

Considérant que le maintien des services au comptoir, répond à des besoins réels de personnes souvent plus vulnérables et qu'une partie de la population fait affaire uniquement avec le Centre de services pour des raisons évidentes telles que : l'âge, la non-disponibilité de matériel informatique, pas de moyen de transport, mais surtout ce besoin de conserver leurs habitudes et d'avoir un service personnalisé avec un être humain;

Considérant que notre municipalité est fière d'avoir dans sa communauté plusieurs entreprises qui touchent divers secteurs d'activités tels que : services, agricoles, forestiers, transports, excavation, ébénisterie et industrielles qui créent plusieurs emplois chez nous. Nous croyons que plusieurs de nos entreprises utilisent les services de notre Centre de services;

Considérant que la bonne santé financière et la vitalité de notre municipalité sont reliées en grande partie aux services offerts dans notre paroisse telle : Centre de services Desjardins, l'église, l'école primaire, le bureau de poste, l'épicerie, les entreprises et les industries. Il est irréaliste de voir disparaître le Centre de services implanté sous le nom de la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Damase depuis l'an 1943;

Considérant que durant la période estivale, beaucoup de saisonniers provenant de toutes les régions du Québec demeurent sur le camping de la Base de Plein Air de la mi-mai à la fin septembre et utilise le Centre de services pour leurs transactions;

Considérant que le Mouvement Desjardins a été à la base, fondé par de petits et gros épargnants pour le service de la communauté et non une entreprise au service de ses exploitants et des investisseurs;

Considérant que plusieurs de nos citoyens ont aux mêmes titres que les citoyens de grandes villes une part sociale des Caisses Desjardins et ont le droit de recevoir les mêmes services;

Considérant que selon les élus municipaux, la fermeture du Centre de services Desjardins est contraire aux valeurs initiales du Mouvement Desjardins;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase s'oppose fermement à la fermeture du Centre de services Desjardins et considère que c'est très hâtif de la part de la Caisse de Mont-Joli-Est de La Mitis de vouloir abolir le Centre de services de Saint-Damase seulement quelques mois après une fusion.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 126-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 22 h 35.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.